

**PANIERS du BISTROT A TISSER**  
**Contrat d'engagement mutuel**  
**du ..... / ..... / 2017 au 19/10/2017**  
**pour ..... paniers de fruits BIO**

Le présent contrat est **à compléter et à retourner en 2 exemplaires** (pour l'adhérent et le producteur), accompagné des chèques de règlement du contrat, du bulletin d'adhésion à l'association Le Bistrot à tisser et du règlement de la cotisation annuelle.

Les producteurs	L'adhérent	Le Bistrot à tisser
Ludovic LHOPITAL & Mayi LABORDE labordemayi@yahoo.fr Le Villard 69510 THURINS 06 63 43 80 88	Nom : Prénom(s) : Adresse :  Email : Tél. :	Représenté par Cyril Bellot  info@lebistrotatisser.fr

**Les engagements de l'adhérent** - L'adhérent s'engage à :

- verser une **cotisation annuelle** à l'association Le Bistrot à tisser dès le début du contrat
- **acheter l'ensemble des paniers prévus au contrat** et à accepter la conséquence d'aléas climatiques, de maladies, d'attaques de nuisibles pouvant avoir un impact sur la qualité et la quantité de produits dans le panier
- **récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jeudi entre 18h et 20h à la MJC de Montchat** (53 rue Charles Richard, 69003 Lyon). Pour emporter les produits, chaque adhérent devra se munir de ses propres contenants (sacs, cabas, boîtes à œufs, etc.)
- tenir **au moins 3 permanences de distribution**, dans un esprit de coopération
- dans la mesure du possible, **ramener les contenants vides** (tels que les bocaux, boîtes à sorbets, barquettes...), propres si possible

Pendant ses périodes d'absence, le consommateur peut :

- confier son panier à une personne de son choix (un autre adhérent de l'association, un voisin, un ami...). Cette solution est à privilégier car elle permet de lisser le nombre de paniers à livrer, et donc de se conformer au rythme régulier de la production;
- reporter son panier, et en récupérer deux lors d'une autre distribution. Cette solution est possible 4 fois dans l'année (4 jokers), et ne peut s'appliquer plus de trois semaines consécutives. **Le consommateur doit alors prévenir le producteur AU MOINS 8 jours avant la date de distribution par mail au PRODUCTEUR ou lors d'une distribution.**
- **Si une demande de report n'a pas été effectuée dans le délai prévu ou en cas d'oubli de panier, celui-ci sera donné ou partagé sur le lieu de distribution.**

**Les engagements des producteurs** - Les producteurs s'engagent à :

- approvisionner les adhérents en **fruits, en quantité suffisante**
- être **présents** au moment des distributions, sauf empêchement exceptionnel
- **informer** les adhérents sur la vie de l'exploitation et ses modes de production
- faire preuve de **transparence sur les conditions de production, de récolte, les aléas éventuels et les solutions mises en place**
- faire le suivi des reports de paniers sur le planning annuel

**Les engagements du Bistrot à tisser**

L'association Le Bistrot à tisser, au travers de son référent, s'engage à :

- **gérer le lieu de rencontre et de distribution** entre les producteurs et les consom'acteurs
- faire le **suivi des permanences de distribution** pour chaque distribution (calendrier disponible le jeudi, sur lequel les adhérents s'inscrivent)
- **assurer la solidarité entre producteurs et consom'acteurs** afin de faire vivre le lien entre les adhérents et leurs producteurs

- informer les adhérents au moyen du site Internet [www.lebistrotatisser.fr](http://www.lebistrotatisser.fr) et/ou d'affichage au local
- organiser un bilan de saison à l'occasion de l'Assemblée générale

### **Choix des paniers, durée d'engagement et montant du contrat**

Pour compléter le contrat, l'adhérent coche ses choix, indique le nombre de paniers correspondant selon la date de début de contrat, et calcule le montant total :

Choix	Type de panier	Produits	Nombre de paniers (*)	Prix unitaire	Total
	« Solo »	Fruits		6€	
	« Duo »	Fruits		8€	
	« Famille »	Fruits		12€	
<b>Montant total du contrat</b>					..... €

(\*) voir calendrier des distributions ci-dessous

### **Modalités de paiement (\*\*)**

Je rédige ..... chèque(s) d'un montant de ..... € à l'ordre de « GAEC la ferme de Ludo et Mayi ».

(\*\*) l'adhérent paie par chèque, avec au maximum 1 chèque par mois de contrat

### **Calendrier des distributions 2017**

(jours de distribution et nombre de paniers en fonction de la date de début de contrat)

<b>11 mai</b> 23	<b>18 mai</b> 22	<b>25 mai</b> Ascension	<b>1er juin</b> 21	<b>8 juin</b> 20	<b>15 juin</b> 19
<b>22 juin</b> 18	<b>29 juin</b> 17	<b>6 juillet</b> 16	<b>13 juillet</b> 15	<b>20 juillet</b> 14	<b>27 juillet</b> 13
<b>3 Aout</b> 12	<b>10 aout</b> 11	<b>17 aout</b> 10	<b>24 aout</b> 9	<b>31 aout</b> 8	<b>7 septembre</b> 7
<b>14 septembre</b> 6	<b>21 septembre</b> 5	<b>28 septembre</b> 4	<b>5 octobre</b> 3	<b>12 octobre</b> 2	<b>19 octobre</b> 1

Fait à ..... , le ..... / ..... / 2017

L'adhérent

Le producteur